COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2018

<u>Conseillers présents</u>: Mme Martine GRECO -

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ - François GRECO - Serge VASELLI - Antoine PES -

Conseillers absents: MM. Lionel VOGEL – Armel AÏTA – Bernard BATIFOULIER -

Absents représentés : M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

Secrétaire de séance: M. Francis GRAÖ -

Début de séance : 14 h 30 Fin de séance : 14 h 52

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de retirer une délibération de l'ordre du jour. Il s'agit de la 5ème délibération concernant les travaux de réfection de la voirie, Place de l'Horloge. En effet, la commune est en attente d'un devis, pièce indispensable à l'élaboration du dossier de demande de subvention.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, prennent la décision de retirer cette question de l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal.

DELIBERATIONS

2018/06 RESILIATION DU BAIL DE MADAME SABINE OGNARD

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la résiliation du contrat de location avec Madame Sabine OGNARD et de la dispenser exceptionnellement, de 2 mois de préavis ;

2018/07 AVENANT N°01 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de financement tel que présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à le signer ;

2018/08 REFECTION INTERIEURE ET EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT PIERRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de réfection intérieure et extérieure de l'Eglise Saint Pierre, tel que présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter les aides financières correspondantes auprès de l'état (DETR), afin d'alléger la part communale ;

2018/09 REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de réfection de la cour de l'école primaire, tel que présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter les aides financières correspondantes auprès du Département (amendes de police), afin d'alléger la part communale;

2018/10 PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE REVISE (SCOT)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet SCOT arrêté par DLVA à condition que plusieurs corrections soient apportées à ce document;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 14 h 52.

à MONTAGNAC - MONTPEZAT, le 23 février 2018

Le secrétaire de séance, Monsieur Francis GRAÖ

Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 02 mars 2018 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 23 février 2018

Le Maire François GRECO